

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3238>



# Réforme du recrutement : le 15 décembre refusons un recrutement au rabais

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 9 décembre 2009

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Enseigner est un métier qui s'apprend ! Nous refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix !**

L'UNEF, l'ensemble des syndicats concernés de la FSU, de l'UNSA, de la CGT, le SGEN CFDT, la FCPE, UNL, la FIDL, toutes ces organisations refusent la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigent d'autres choix !

Elles appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) afin de dénoncer le projet régressif du gouvernement pour la formation des enseignants et d'exiger une réforme répondant aux besoins du système éducatif, permettant une vraie formation professionnelle et garantissant une réelle élévation de la formation des futurs enseignants conforme aux attentes de la société.

Pour le SNES58, nous ne pouvons accepter cette réforme car il nous semble fondamental de former les jeunes enseignants pour consolider ou compléter leurs connaissances disciplinaires, pour leur donner une solide formation en didactique des disciplines qu'ils devront enseigner et pour leur donner des bases sur la pédagogie et la gestion de classe dans un IUFM rénové.

En outre, l'entrée dans le métier doit se faire progressivement avec du temps pour permettre aux jeunes enseignants de suivre des formations, mais aussi de réfléchir à leur pratique professionnelle débutante.

Le ministère semble tout au contraire vouloir réduire le temps de formation et la quotité de décharge attribuée au stagiaire (actuellement un stagiaire du second degré à un service réduit à 8h hebdomadaire, ce service passerait à 12h). Le ministère semble avant tout faire de la question du recrutement un moyen de faire des économies : outre le passage de 8h à 12h pour les stagiaires, et la remise en cause d'une réelle formation pendant l'année de stage, le ministère limite le nombre d'épreuves au CAPES à deux écrits et deux oraux (dont l'un ne serait pas lié à la discipline du concours). Il maintient les stages en responsabilité avant le concours et ne crée aucun pré-recrutement ou dispositif d'aide sociale suffisant pour compenser l'allongement de la durée des études.

Par contre, sur les points qui n'amènent aucune économie, comme l'articulation entre le master et la préparation au concours, le ministère se contente de "bricolage" et actuellement cette dernière n'est toujours pas définie, pour des concours censés être mis en place dès la rentrée prochaine.

**Le SNES58 appelle tous les enseignants à participer à la journée d'action du 15 décembre qui dans notre département se traduira par une**

## **assemblée générale à 15h à l'IUFM**

et une

**manifestation à 17h au départ de l'IUFM.**